

Le 26 novembre 2012

Philippe HEIM, directeur de l'Institut Saint Simon - ARSEAA

**A l'attention des personnels (permanents et non permanents) et étudiants
de l'Institut Saint Simon-ARSEAA**

Note d'information – Consignes de sécurité – Alerte incendie

Ce document doit être remis par les formateurs permanents ou les RCA aux formateurs occasionnels pour qu'ils en prennent connaissance et le signent. Ce document est archivé par les secrétariats des pôles d'activité. Les formateurs de l'Institut doivent, lors des rentrées des formations, en informer les étudiants systématiquement et attirer leur attention sur le sérieux à apporter au respect de ces consignes de mise en sécurité des personnes.

Lors du déclenchement de l'alarme – Dès l'audition du signal sonore

1. *Le formateur fait évacuer immédiatement et dans le calme, par la sortie de secours la plus proche, tous les étudiants et toutes les personnes présentes dans la salle de cours, en informant ceux-ci du point de ralliement et du cheminement à emprunter, délégués en tête. Le responsable du centre de ressources documentaire fait évacuer immédiatement et dans le calme tous les étudiants et toutes les personnes présentes dans le CRD en informant ceux-ci du point de ralliement et du cheminement à emprunter.*
2. Le formateur quitte ensuite la salle
 - a. Muni de la liste d'émargement des étudiants
 - b. Après avoir fermé les portes et les fenêtres et éteint les lumières
3. L'évacuation des étudiants et des personnels s'effectue vers le **POINT DE RASSEMBLEMENT (TERRAIN DE SPORT)** figurant sur les consignes affichées dans les salles de cours et les locaux, **sans revenir en arrière et sans traverser le bâtiment.**

Ceci est à RESPECTER IMPERATIVEMENT

4. Pour chaque zone de l'Institut, telles que définies, les personnels référents s'assurent que les zones ont été totalement évacuées

Responsables de zone

- a. Batiment A => Virginie Gorce, Florence Quenum, Caroline Fontès
 - b. Batiment B => resp. entretien, Sandrine Chesneau
 - c. Batiment C => Valérie Cambournac, Nathalie Argenta
 - d. Batiment D => Séverine Finos, Cathy Rieant
5. Le formateur et le responsable du CRD vérifient après un **appel officiel** la présence de tous les étudiants et remet les informations au référent « évacuation » (Directeur, Directrice adjointe, Responsables Centre d'Activités (JF Nau 1, V Bourrel 2, S Garcia 3, J Antoine 4) en signalant tout absent sur le point de rassemblement.
 6. Le retour dans les locaux s'effectue après autorisation de la direction (Directeur, Directrice adjointe, RCA)
 7. Cas particuliers : les personnes handicapées (sur fauteuil, avec des béquilles, en difficulté de mobilité) sont accompagnées au point de ralliement par un étudiant désigné par le formateur ou le responsable du CRD

Je sous signé

Atteste avoir pris connaissance des consignes de sécurité et d'évacuation.

Signature :